

Intégration économique et spécialisation des espaces dans le Bassin parisien

Le Bassin parisien est une région articulée autour d'un espace central dont l'aire d'influence est très large. Ce cœur, constitué de la région parisienne étendue aux zones sous l'influence des villes avant-postes telles que Beauvais, Compiègne, Evreux ou Chartres, est en relation directe avec les grandes villes régionales qui structurent fortement les espaces locaux. Le schéma général auquel répond cette organisation est de type centre-périphérie. Le cœur de la région parisienne est spécialisé dans les activités les plus concentrées et il est composé de nombreux établissements. Si elle se positionne sur les mêmes activités, la périphérie présente une structure d'activité plus fragile car construite autour de grands établissements. En dehors des agglomérations, cela se traduit d'ailleurs par des poches de spécialisation locale très fortes. Dans ce schéma général, les villes avant-postes sont dans une position ambiguë vis-à-vis du cœur de l'agglomération parisienne.

En théorie, une métropole est la combinaison d'une agglomération humaine de taille critique, de centres d'activité spécialisés reconnus et d'une organisation répondant à des logiques propres. La présence d'une métropole de taille mondiale dans un espace donné affecte nécessairement l'organisation de cet espace. Elle va en particulier conduire à une intégration forte des espaces au contact de la zone centrale au sens où deux espaces sont intégrés si les entreprises ou les ménages se déplacent plus facilement au sein de ces espaces qu'ils ne le feraient ailleurs. Par exemple, les migrations définitives ou les transferts d'établissements sont très importants de l'Île-de-France vers les régions voisines. La Picardie a ainsi accueilli 108 000 Franciliens

entre 1990 et 1999 (pour 66 000 départs) et plus de 700 établissements industriels, commerciaux et de services entre 1993 et 1996 (pour 420 transferts inverses). Sur la même période, l'Île-de-France a transféré 2 500 établissements vers le Bassin parisien (pour 1 500 reçus) soit 18% de plus qu'entre 1989 et 1992.

L'intégration des espaces locaux : spécialisation et concentration

Mais il y a plusieurs types d'intégration économique. Des travaux économiques ont cerné ceci analytiquement, en distinguant les logiques de spécialisation et les logiques de concentration qui sont simultanément à l'œuvre. Toutes deux se basent sur des dynami-

ques cumulatives qui tendent à favoriser la concentration des facteurs. Ce processus peut être lié à des effets de taille de marché : l'accès à un plus grand nombre de fournisseurs ou de clients sur place (liens verticaux amont ou aval). Cela peut également être lié à des logiques de productivité : dans une économie caractérisée par des rendements croissants, tout écart de taille peut se traduire par des écarts de productivité favorables au plus gros producteur. L'apparition d'une géographie centre-périphérie peut ainsi trouver une explication sur la seule base des activités existantes et des dynamiques économiques. Si la concentration s'opère différemment suivant les types d'activités, alors il peut en résulter un espace très fortement spécialisé.

Les grandes politiques de décentralisation industrielle des années 1970 auraient par exemple permis de véritables transferts d'activité entre l'Île-de-France et les régions voisines, mais auraient débouché à la fois sur une double concentration et une double spécialisation : d'une part, concentration des activités à forte valeur ajoutée à Paris et spécialisation de la capitale dans ces activités à dominante tertiaire, et d'autre part, concentration des activités de production en périphérie dans des espaces qui se spécialisent alors dans les activités industrielles aujourd'hui en repli.

Toutefois, ce double mouvement ne se traduit pas inéluctablement par un éclatement des espaces régionaux. Au contraire, cela peut même déboucher sur une plus grande interdépendance, les structures d'activité de ces espaces s'harmonisant. On y trouve les mêmes groupes nationaux et internationaux. Au regard de la structure institutionnelle de l'appareil productif, le Bassin parisien finit alors par constituer une exception à l'échelle nationale puisqu'il est le seul qui présente une économie fortement dominée par les grands groupes. En dépit et même du fait de leurs spécialisations, les régions industrielles du Bassin parisien feraient ainsi toutes partie d'une grande région économique très fortement intégrée. C'est sur cette base que le modèle centre-périphérie qui caractérise le Bassin parisien dans les années 1970-1980 s'est développé, c'est à partir de là qu'il évolue aujourd'hui très rapidement.

Une forte intégration économique dans le Bassin parisien

Si l'on considère qu'il y a une intégration interrégionale, comme la

Les indices de répartition de l'activité en secteurs et zones géographiques

Ces indices ont été élaborés par Ellison et Glaeser (1997) et appliqués pour la première fois à la France par Maurel et Sédillot (1997) auquel le lecteur se reportera pour une description fine de l'indice de concentration. Cet indice a ensuite été utilisé par Houdebine (1999) et Gilli (2002) pour comprendre non seulement comment l'activité est répartie dans l'espace mais aussi pour approcher le niveau de spécialisation d'un territoire donné.

théorie le laisse supposer, une façon d'entrer dans la question est d'essayer de vérifier cette hypothèse en utilisant des informations sur la structure industrielle. Il est possible de choisir soit une approche par catégories socioprofessionnelles (PCS), soit une approche par activités. Si, par exemple, la distinction entre centre et périphérie se fait entre « cols blancs » et « cols bleus », les PCS devraient suivre un gradient depuis le centre vers la périphérie. Ceci présente un inconvénient, puisque l'on perd toute trace des relations industrielles pouvant exister entre les espaces étudiés. L'avantage d'une approche par activités est de pouvoir analyser les relations possibles entre les espaces. Ceci permet en outre de conserver une trace de la fonction à l'intérieur de l'activité, puisque les activités de fabrication sont distinguées. En revanche, à un établissement n'est allouée qu'une seule activité.

Pour étudier la spatialisation, on mobilise ici des indices de répartition de l'activité en secteurs et zones géographiques. Ces indices permettent de caractériser la spécialisation des espaces une fois éliminés les biais de structure, qu'ils soient liés par exemple à l'existence d'une forte spécialisation à l'échelle de l'ensemble de l'espace considérée (ce qui affectera nécessairement la spécialisation d'une partie de cet espace) ou à celle de la structure industrielle d'un lieu (si une zone d'emploi ne comprend que deux établissements importants, elle sera mécaniquement plus spécialisée qu'une zone d'emploi qui comprendra de nombreux petits établissements). Si les chiffres obtenus aux différents niveaux géographiques (départements, zones d'emploi, communes) ne sont pas comparables, ils permettent toutefois de

caractériser des organisations spatiales différentes.

Une organisation départementale de type centre-périphérie

Les indices de spécialisation calculés par départements montre une structure centre-périphérie complète : le centre présente des indices élevés, la périphérie des indices plus faibles et les marges des indices à nouveau élevés.

Les départements centraux (Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne,

seu élevés et ne subissent que de faibles corrections lorsque l'on tient compte des structures industrielles. De plus, les activités sont généralement fortement concentrées, ce qui donne en théorie un avantage à l'espace central puisqu'il est présent sur des niches d'activités variées.

On trouve ensuite une vaste périphérie englobant la quasi-totalité du Bassin parisien dans laquelle les indices sont plus faibles. Ceci tient au fait qu'en dépit d'une structure d'emploi relativement peu éloignée de celle du centre (donc diversifiée

de très fortes spécialisations locales. La Manche, la Marne, les Ardennes ou la Haute-Marne sont des départements qui, comme ceux du Bassin parisien, hébergent plutôt de grands établissements, mais qui sont beaucoup plus spécialisés que ces derniers (ce qui fait que leur spécialisation relative est proche de celle du centre moins spécialisé mais dont la spécialisation est moins dépendante de grands établissements). Que ce soit la construction navale (Manche) ou la champagnisation (Marne), la double dynamique de concentration et spécialisation est également sensible dans ces espaces : ces activités marquent très fortement les espaces locaux de leur empreinte et les espaces locaux sont quasiment les seuls à être présents sur les activités considérées.

De fortes spécialisations des zones d'emploi

En zones d'emploi, le centre et les marges apparaissent toujours et pour les mêmes raisons. Le contour du centre est affiné. Il comprend Paris, Nanterre, Boulogne, Orly, Orsay, Versailles et Roissy. Les marges également, puisque le sud de la région Centre apparaît. Mais les grandes caractéristiques de ces espaces varient peu.

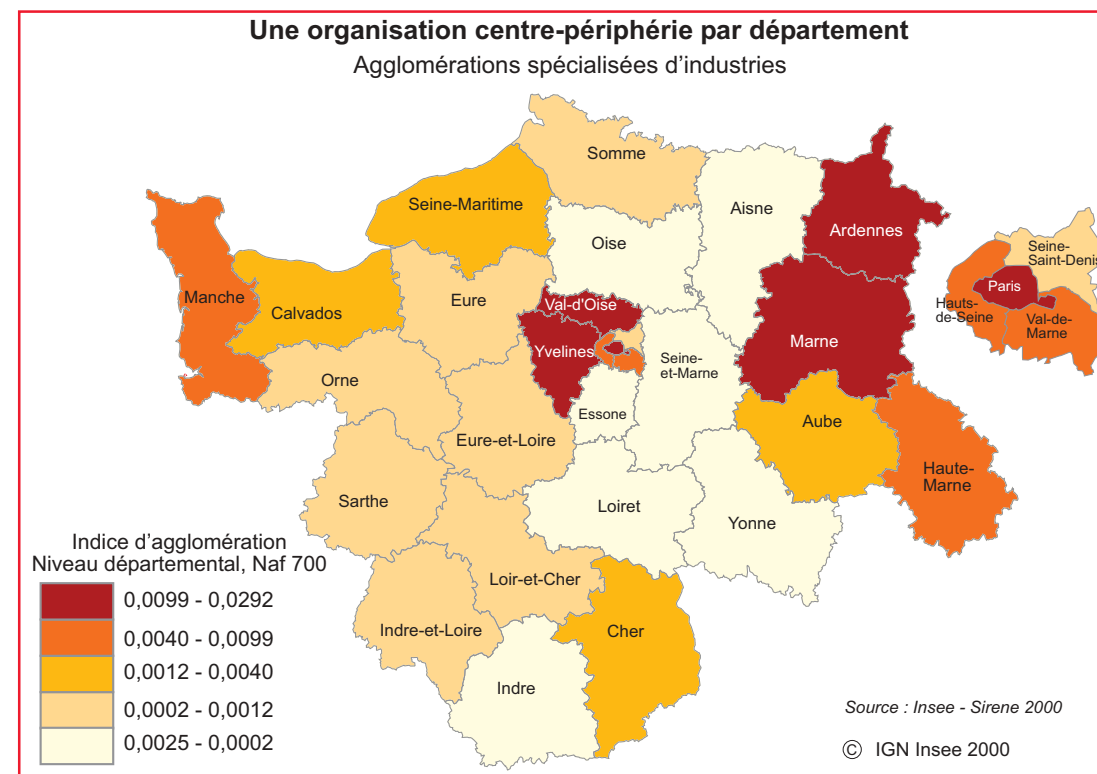
Le profil de la périphérie change lui, profondément. Alors que les départements avaient tous des indices de spécialisation relativement voisins, les zones d'emploi présentent elles une variance beaucoup plus grande. Cette grande disparité était masquée au niveau départemental : plusieurs zones hyperspécialisées chacune dans une activité différente produisent, lorsqu'elles sont agrégées, un département faiblement spécialisé. C'est ce qui se passe pour une grande partie des zones d'emploi entourant l'ouest de la région parisienne : de Beauvais à Pithiviers en passant par le Perche,

les indices de spécialisation deviennent localement très élevés. L'activité dominante dans l'Oise, la fabrication d'équipements automobiles, n'emploie que 3% des actifs locaux. Elle pèse 11,2% de l'emploi de la zone d'emploi de Beauvais. De même, l'activité dominante du Loiret, la fabrication de médicaments, ne dépasse pas 3%, tandis que les activités d'imprimerie emploient 11,7% des actifs de Pithiviers. On observe ainsi dans ces zones d'emploi des profils voisins de ceux des marges : des emplois spécialisés dans très peu d'activités regroupés dans de grands établissements. Toutefois, que les départements ne retraduisent pas cette spécialisation locale signifie que chaque zone d'emploi est spécialisée dans une activité différente de sa voisine. Sous l'apparence d'une structure centre-périphérie relativement cohérente d'un point de vue fonctionnel se cachent donc de fortes hétérogénéités d'activités. Les périphéries sont donc elles aussi spécialisées à un niveau local fin.

Les villes avant-postes : des positions à conforter

A l'échelle interrégionale, les agglomérations apparaissent comme les points d'ancrage de l'activité dans les régions périphériques : les zones d'emploi spécialisées ne correspondent jamais à des zones incluant des agglomérations importantes. Le niveau communal apporte une explication à cela : dans les agglomérations, les activités sont relativement diversifiées et les structures industrielles équilibrées.

L'approche communale permet en outre de vérifier que les centres urbains sont les lieux dans lesquels l'activité est la plus importante, la plus diversifiée et la moins liée à un petit nombre d'établissements dominants. En cela, ils se distinguent fortement de la banlieue, plus spécialisée et surtout des espaces périurbains ou ruraux dans lesquels l'emploi est faible ou hyperspécialisé. La seule exception, mais de taille, à cette structure spatiale concentrique se situe autour de la ré-



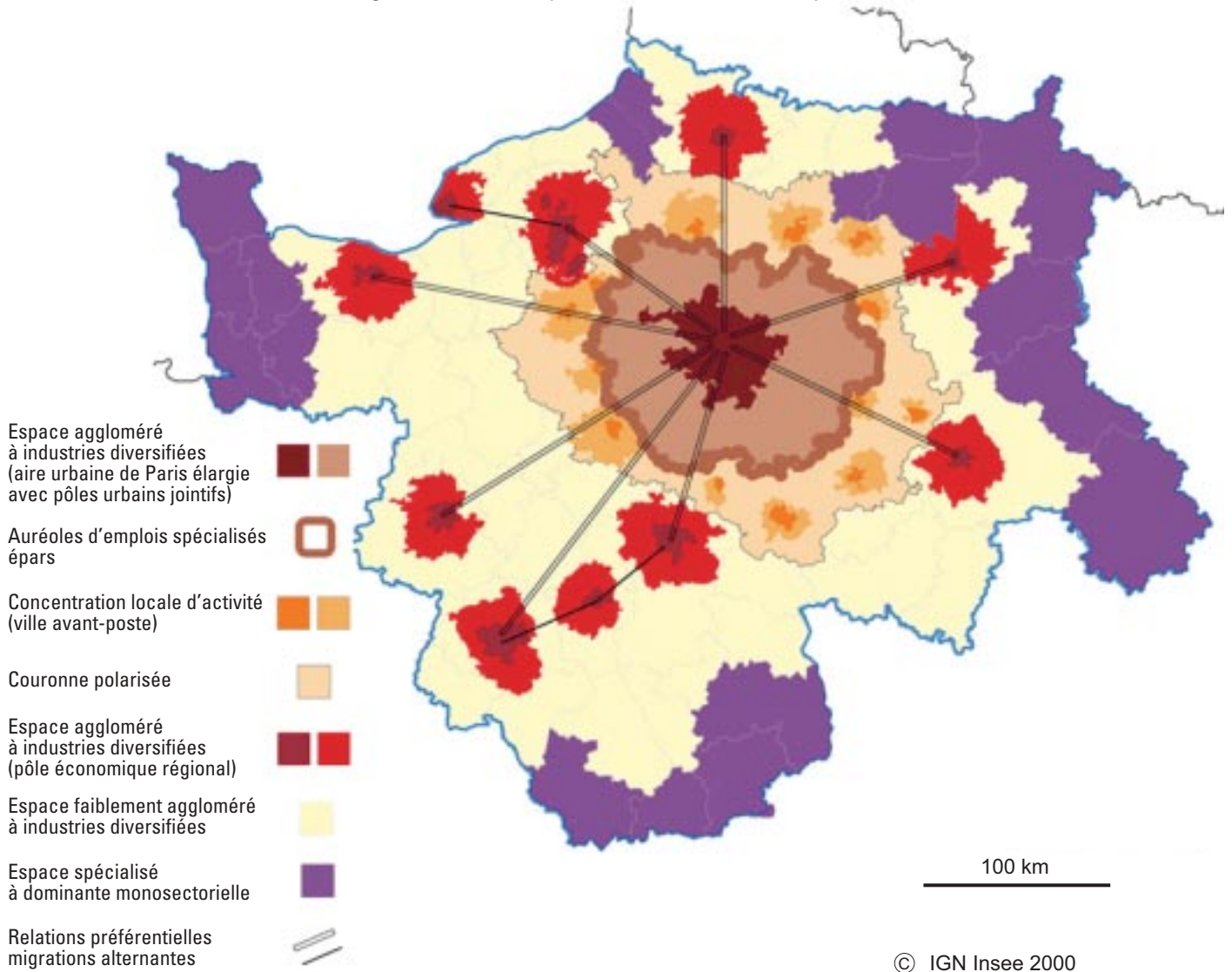
Essonne, Yvelines et Val-d'Oise) doivent leurs indices à leur spécialisation dans quelques activités : les trois départements dont l'activité principale est la plus dominante sont le Val-d'Oise avec 18% de ses emplois dans le transport aérien, les Yvelines dont 14% de l'emploi est dans la construction des véhicules automobiles et Paris dont 13% des emplois sont dans la Banque. Mais cela ne suffit pas puisqu'en dehors de ces trois cas, dans aucun département d'Île-de-France l'activité dominante ne dépasse 6% de l'emploi. Les départements franciliens doivent leurs forts indices beaucoup plus au fait que les effectifs sont répartis de façon homogène entre les différents établissements. Les indices sont ainsi naturellement as-

et sur des activités relativement concentrées), les effectifs sont concentrés dans de grands établissements. Les activités sont ainsi assez proches de celles du centre alors que les structures industrielles sont profondément différentes. Ceci plaide en faveur de l'existence d'une organisation centre-périphérie dans laquelle les activités seraient identiques dans toute la région, mais où il y aurait une spécialisation du centre dans des fonctions reposant sur de plus petites structures et de la périphérie sur des fonctions de fabrication reposant sur des économies d'échelle et donc des grands établissements.

Enfin, aux marges du Bassin parisien, on retrouve à nouveau des indices élevés. Ceux-ci sont liés à

Une organisation hiérarchique autour de la région parisienne élargie et des agglomérations régionales

Organisation de l'espace industriel du Bassin parisien



gion urbaine de Paris où une auréole d'agglomérations d'emplois significatives au niveau communal apparaît. La seule unité de cet ensemble vient de la distance à la capitale de ces communes. Mais toutes se développent en bordure des aires d'influence des villes avant-postes dont le statut de pôle local pourrait alors être amené à changer à défaut de considérer leur positionnement en relation directe avec l'espace francilien. ■

Frédéric GILLI

Bibliographie :

- « Le Bassin parisien, espace cohérent autour d'une vaste région urbaine », Gilli F., *Insee Picardie Relais* n°112, janvier 2003
- « Essai de caractérisation de l'espace industriel du Bassin parisien », Gilli F., *Le Bassin parisien*, La Documentation française, 2002
- « Les dynamiques spatiales du Bassin parisien (1975-1990). Un système spatial entre mutations du système productif et impact des politiques publiques », Thiard P., *Thèse de doctorat*, Université Paris 1, 2001
- « Structures industrielles locales et formes d'organisation économiques », Hecquet V. et Lainé F., *Economie et Statistique* n°326-327, 1999
- « Concentration géographique des activités et spécialisation des départements français », Houdebine M., *Economie et Statistiques* n°326-327, 1999
- « Geographical concentration in US industries : A dartboard approach », Ellison G. et Glaeser E., *Journal of Political Economy* n°105, 889-927, 1997
- « Les délocalisations d'établissements franciliens profitent à la Picardie », Lainé F., *Insee Picardie Relais* n°53, 1997
- « La concentration géographique des industries françaises », Maurel F. et Sedillot B., *Economie et Prévision* n°131, 1997

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Insee Picardie - Téléphone : 03 22 97 32 00 Télécopie : 03 22 97 32 01

Directeur de la Publication : Jean-Paul FRANÇOIS - Rédacteur en chef : Edwige CROCQUEY

Maquette Insee Picardie - Flashage POLYGRAPHIQUE - Impression YVERT

Dépôt légal : janvier 2003 - ISSN : 0396-3128 - Code SAGE : IPR11362 - N°113 janvier 2003 Prix : 2,20 €

Conditions d'abonnement :

INSEE PICARDIE Relais (11 numéros) + INSEE PICARDIE Première (11 numéros minimum) 38 €

Insee Picardie 1, rue Vincent Auriol 80040 AMIENS CEDEX 1 Mél : ventes-picardie@insee.fr

Bureau d'information : Téléphone : 03 22 91 39 39 - Télécopie : 03 22 97 32 04

© Insee 2003



INSEE
PICARDIE